AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-12-80102646

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 70,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 168 du 5 DECEMBRE 1980.-

CONDITIONS D'ABONNEMENT 1981

Les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles, sont fixés comme suit :

(période allant du ler Janvier au 31 Décembre 1981)

1°) Abonnement ordinaire	70,00 F
2°) Abonnement collectif à une ou plusieurs adresses	70,00 F (par abonnement)
à partir du 10ème abonnement	60,00 F (par abonnement)
3°) Abonnement à plusieurs stations	60,00 F (par station)

Afin d'éviter toute interruption dans le service de votre abonnement, nous vous demandons de le renouveler le plus rapidement possible.

Le montant de l'abonnement est à verser au compte chèque postal suivant :

Régie de Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C. C. P. 5 503-17 CLERMONT-FERRAND

Pour les non-titulaires d'un compte chèque postal, utiliser de préférence la formule de mandat-carte.

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète (1) de la personne qui désire recevoir les avis de traitements et de préciser, en indiquant les superficies, les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

(1) - Ne pas omettre d'indiquer le bureau de poste desservant votre localité et le numéro de code postal correspondant.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

P79

DIRECTEUR-GÉRANT J. THIAULT

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.